



Direction des Relations avec les Usagers et des Affaires juridiques

Décision n°04-2026 relative à la composition de la Commission des Usagers

Le Directeur Général du Centre Hospitalier de La Bassée,

Vu le Code de la santé publique et notamment les articles L. 1112-3, R. 1112-79 à R. 1112-94,

Vu l'appel à candidatures de l'ARS Hauts-de-France du 22 septembre au 2 novembre 2025 auprès des associations d'usagers du système de santé agréées pour renouveler l'ensemble des mandats des Représentants des Usagers au sein des Commissions des usagers (CDU) des établissements de santé,

Vu la désignation des Représentants des Usagers par le Directeur Général de l'ARS Hauts-de-France le 15 décembre 2025,

Vu la désignation des Médiateurs non médecins par le Directeur Général de l'établissement,

Vu la désignation des Représentants de la Commission Médicale d'Etablissement en Commission des Usagers le 8 décembre 2025,

Considérant les élections du Président et du Vice-Président de cette Commission lors de la séance du 22 janvier 2026,

Considérant l'avis favorable des membres de la Commission des Usagers, à la lecture de la nouvelle composition lors de la séance du 22 janvier 2026,

Décide que la composition de la Commission des Usagers est modifiée comme suit à compter du 22 janvier 2026 :

Article 1. Sont membres avec voix délibérative

- **Le Président** : Monsieur Jean-Pierre MARQUILLIE, Représentant des Usagers
- **La Vice-Présidente** : Madame Delphine GUELTON, Médiateur non médecin
- **La personne désignée par le Représentant légal de l'établissement** : Madame Nora BOUGHRIET, Directrice des Relations avec les Usagers et des Affaires juridiques
- **Le Médiateur médecin** désigné par le Représentant légal de l'établissement, après avis de la Commission Médicale d'Etablissement (CME) :
 - Monsieur le Docteur Jean-Baptiste ANCELLIN, titulaire
- **Les Médiateurs non médecins**, désignés par le Représentant légal de l'établissement :
 - Madame Delphine GUELTON, titulaire
 - Madame Doriane GUILLAIN, suppléante

- **Les Représentants des Usagers**, désignés par le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé :
 - Monsieur Jean-Pierre MARQUILLIE, UFC Que choisir Hauts de France, titulaire
 - Monsieur Philippe FEMINIS, Union Départementale des Associations Familiales 59, titulaire
 - Monsieur David TOURBIER, Association pour l'Information et la Défense des Consommateurs salariés INDECOSA CGT, suppléant
 - Monsieur Didier GRIMMELPONT, Fédération Nationale des Malades et Transplantés Hépatiques. TRANSHEPATE, suppléant

Article 2. Sont membres avec voix consultative :

- **Les Coordonnateurs de la Gestion des Risques Associés aux Soins, Représentants de la Commission Médicale d'Etablissement** : Docteur Sylvie DELATTRE et Docteur Aurélie DESCAMPS
- **Le Représentant de la Commission des Soins Infirmiers, de Rééducation et Médico-techniques (CSIRMT)** : Monsieur Christophe URBAIN, titulaire
- **Le Directeur délégué de site** : Monsieur Nicolas LEFEBVRE
- **La Coordinatrice Générale des soins, Directrice Qualité et gestion des risques** : Madame Agnès WYNEN ou sa Représentante, Madame Aurore DUVAUD LEBECQ
- **Le Directeur des Soins** : Monsieur Nicolas LEFEBVRE

Article 3. Durée du mandat

La durée du mandat des médiateurs et des Représentants des Usagers est fixée à trois ans renouvelables.

Le mandat des autres membres de la commission prend fin en même temps que le mandat ou les fonctions aux titres desquels les intéressés ont été désignés.

Article 4. Publication de la présente décision

La liste des membres de la Commission des usagers est portée à la connaissance des usagers par voie d'affichage et au travers d'un document dans le livret d'accueil.

Elle est également diffusée sur le site intranet et internet du Centre Hospitalier de La Bassée.

La présente décision est transmise, pour information, à Monsieur Hugo GILARDI, Directeur général de l'ARS Hauts-de-France.

A La Bassée, ce 11 février 2026

Le Directeur Général,

Bruno DONIUS